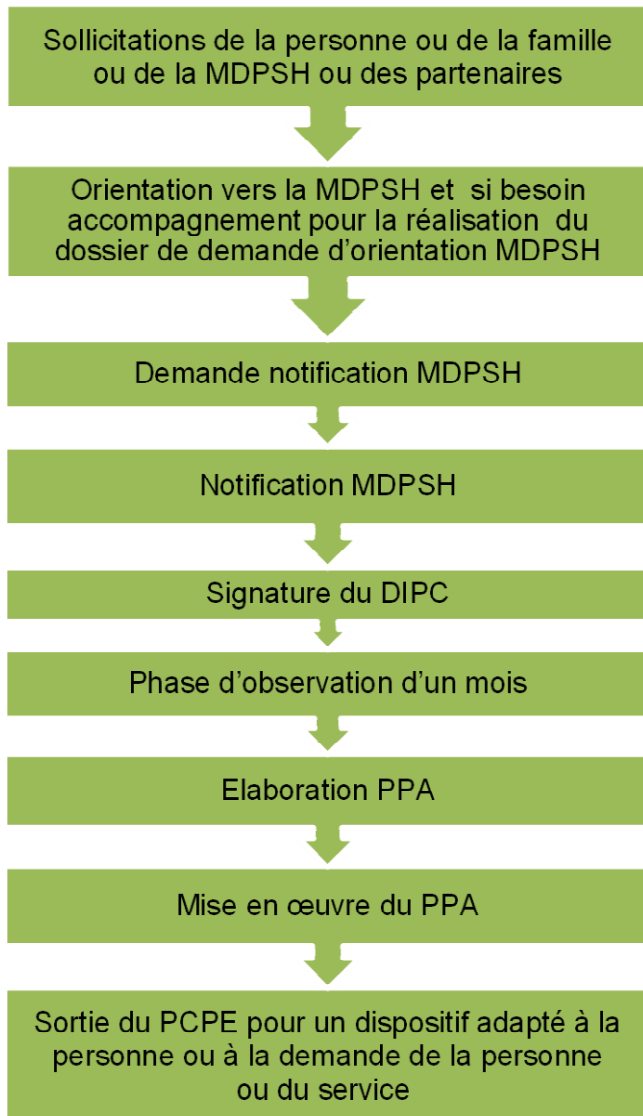


PARCOURS PCPE



L'équipe du PCPE de l'Ariège est composée de :

- ◆ Une chef de service
- ◆ Une psychologue coordinatrice
- ◆ Une infirmière
- ◆ Deux éducatrices spécialisées
- ◆ Un agent administratif

CONTACT

APA JH ARIEGE - PCPE
Rue Pierre Brosselette
09200 Saint-Girons

ANNEXE :
21 Chemin de Berdoulet
2ème étage (locaux du SAPSH)
09000 FOIX

☎ 05 61 66 18 18

@ sessad.st-girons@apajh09.asso.fr

🌐 www.apajh09.org

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00



P.C.P.E.

Pôle de Compétences
et de Prestations Externalisées

Une réponse souple
et adaptée permettant à la
personne d'être accompagnée
selon ses besoins et ses
compétences, dans une visée
inclusive sociétale





Le PCPE, c'est quoi ?

C'est un **dispositif** médico-social qui s'inscrit dans le cadre de la démarche « **Une réponse accompagnée pour tous** », pilotée par Marie-Sophie Desaulle à la suite du rapport « **Zéro sans solution** » établi par Denis Piveteau.

Circulaire DGCS/SD3B/2016/110 du 12/04/2016 pour la mise en œuvre des PCPE

Pour qui ?

Le PCPE s'adresse aux enfants et aux adultes en situation de handicap, quelque soit le type de handicap, sur l'ensemble du département de l'Ariège



Quels objectifs ?

- ◆ Anticiper et prévenir les « ruptures de parcours » ;
- ◆ Maintien à domicile avec une inclusion renforcée sociétale ;
- ◆ Organiser un accompagnement à domicile dans l'attente d'une réponse adaptée aux besoins ;
- ◆ Apporter guidance et soutien aux familles ;
- ◆ Mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux du département.

L'intervention du PCPE est d'une durée maximale d'un an pour apporter une réponse transitoire ou pérenne à la personne accompagnée.

Comment le PCPE intervient-il ?

Auprès de la personne

- ◆ Evaluer les attentes et les besoins
- ◆ Coordonner la mise en place d'un accompagnement adapté à ses compétences, à ses capacités et à ses besoins avec l'intervention de professionnels libéraux, du secteur médico-social ou de santé.

Auprès de la famille et / ou de l'aidant

- ◆ Soutenir, accompagner, orienter ;
- ◆ Renforcer et valoriser les savoir-faire des aidants ;
- ◆ Proposer des prestations permettant d'alléger l'accompagnement pour les familles ;
- ◆ Soutien dans la mise en place de séjours de répit.

Quelles démarches pour y accéder ?

L'accès au PCPE se fait par le biais d'une notification d'orientation de la CDDPAH.

